



Faux témoignage suite à un accident

Par **indram**, le 17/01/2018 à 16:29

Bonjour, je vous explique la situation avant de poser ma question. Voilà mon chéri lors d'un retour de soirée où il a joué le rôle de sam, c'est endormi au volant de la voiture de son ami qui ne possède pas le permis. Il a percuté la voiture de devant lui et c'est enfui comme un idiot. Son ami a pris le volant de peur et c'est garé à la sortie suivante. Les gendarmes l'ont cueilli à l'arrêt sans preuve qu'il conduisait. Mon chéri a été convoqué à la gendarmerie et il y est allé avec la volonté d'assumer ses actes (ce qui lui ressemble plus que le fuyard qu'il a été). A la gendarmerie mon chéri a certifié que c'est lui qui a conduit le véhicule pour ne pas mettre son ami dans l'embarras. Ce là part d'un bon sentiment vu que c'est lui qui a commis l'accident. Maintenant mon chéri est convoqué devant le tribunal. Il a peur que les victimes disent que ce n'était pas lui qui est reparti au volant du véhicule lors de son jugement. Ma question est: Es-ce que leur témoignage en ce sens peut lui être préjudiciable, sachant que c'est parole contre parole ? La seule chose que mon chéri veut c'est assumer sans porter préjudice à son ami qui ce soir là n'a rien demandé. Et je peux vous dire que mon chéri n'en dort plus et est complètement anxieux à l'idée qu'on lui reproche un faux témoignage ou parjure.

Par **morobar**, le 17/01/2018 à 16:45

Bonjour, Les victimes si elles sont plusieurs, pourraient effectivement attester du contraire. Mais ce n'est pas leur intérêt, leurs frais ne seraient pas assurés si le conducteur responsable est démuné de permis de conduire.